

Décision

Générale

colonial

Décision n° 448 accordant un congé administratif de 6 mois à M. Geoffroy (Pierre)

n° 448

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnancé organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret dû 18 juin 1884

Vule contrat d'engagement de M. Geoffroy (Pierre) en date du 28 avril 1948

Vula demande de congé de M. Geoffroy (Pierre), opérateur contractuel à la station côtière de T. S. F.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Saintes (Charente-Maritime), est accordé à M. Geoffroy (Pierre), opérateur contractuel à la station côtière de T. S. F. Art. 2. — M, Geoffroy (Pierre), classé à la 3e catégorie rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime et voyagera en 2e classe, accompagné de sa femme et de sa fille âgée de sept mois. Les frais de passage sont imputables au budget local. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 30 mai 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.